COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur jean Luc JANNIN, Maire dans la mairie

Etaient présents Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Alain PENC, Mr Marc GOURDON ; Mme Micheline BETAILLE, Mme Valérie DIEMERT, Mme Delphine GIAI CHECA, Mme Lynda PREJEAN, Mme Véronique HOLVECK, Mr Stéphane BIANCIOTTO

Absents : Mr Maxime VERCRUYSSE, Mr Patrick BOURDOT
Mme Frédérique VAUSELLE, Mme Catherine LE DAVAY, Mme Isabelle GAUTHERON, Mr Guillaume LEBRASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Micheline BETAILLE

Approbation du précédent compte rendu

1. Délibération relative au ralliement a la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG
2. Délibération autorisant Mr le Maire a demander une subvention auprès du conseil départemental au titre du programme Amendes de police 2025
3. Avis au sujet d'une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Questions diverses
Présentation Rapport Annuel 2024 SIAHVY
Dénomination de l'espace Terrain Ludique
Aménagement terrain ludique : plantation d'arbres
Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
Projet Pose de bancs au Mesnil Sevin
Projet pose borne touristique numérique CCHVC
Marquage au sol stop rue de la motte
Jugement affaire Dekeyne
Poêle ancienne Mairie
Date réception accueil Nouveaux habitants

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 11 juin 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG

La Commune de Saint Forget soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de 30 agents CNRACL ou moins ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de 31 agents CNRACL ou plus ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune de Saint Forget avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La Commune de Saint-Forget

Adhérent au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le C.I.G.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Maire ;

VU les documents transmis ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE ***de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984***

et

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

Délibération autorisant Mr le Maire à demander une subvention auprès du conseil départemental au titre du programme Amendes de police 2025

Monsieur le maire précise que le conseil Départemental a adopté un nouveau programme départemental d'aides aux communes de moins de 10 000 habitants (Amendes de police 2025), en vue de la réalisation des aménagements pour les transports en commun ou /et la circulation routière

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant que le conseil départemental a adopté un nouveau programme départemental d'aides aux communes de moins de 10 000 habitants, en vue de la réalisation des aménagements pour les transports en commun ou /et la circulation routière.

Apres en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de solliciter du conseil départemental une subvention au titre du programme départemental amendes de Police 2025 pour deux dossiers :

- Aménagement et marquage au sol du parking de la Mairie
- Déplacement du Radar pédagogique rue des Sources

Avis au sujet d'une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire

Vu la demande d'enregistrement reçue le 10 septembre 2024 et complétée le 13 mai 2025 et le 24/06/2025 par le SIARNC qui prévoit que le dossier d'enregistrement relative à la modification du plan d'épandage des boues hygiénisées produite par la station d'épuration pour le périmètre d'épandage soit présenté

Vu que le rapport de l'inspection des installations classées au 30 juin 2025 signalant que le dossier de demande d'enregistrement est conforme aux dispositions des articles R.512-46-3 à R.512-46-6 du code de l'environnement

Vu qu'une partie du territoire de la commune est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée et des sites de stockage ou la commune est concernée par le plan d'épandage des digestats produits par l'installation de méthanisation

Le dossier de demande d'enregistrement est soumis à enquête publique depuis le 23 juillet 2025 jusqu'au 3 septembre 2025 inclus.

Sur proposition de Mr le maire, le conseil municipal à la majorité des voix : 8 voix pour,1 abstention donne un avis favorable au dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Questions diverses

Présentation Rapport Annuel 2024 SIAHVY
Le Maire indique que le rapport annuel du SIAHVY est disponible en version dématérialisée et en version papier.
Dénomination de l'espace Terrain Ludique
Une demande a été faite pour trouver un nom au terrain ludique. Chacun réfléchit et fera des propositions.
Aménagement terrain ludique : plantation d'arbres
La saison est propice aux plantations et effectivement il sera bien d'en planter quelques-uns au terrains ludique, de remplacer les prunus rue du Bel Air et de planter un arbre ou 2 allée des Tilleuls en remplacement des bouleaux. Le Maire mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.
Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
Le Plan Communal de Sauvegarde date de 2015 et n'est plus à jour et JLJ demande s'il serait possible de reprendre ce dossier par les personnes qui l'avaient fait en 2015 et de le remettre à jour.
Projet Pose de bancs au Mesnil Sevin
Nous avons une demande de pose de bancs au Mesnil Sevin en particulier à la mare. Le maire serait d'accord mais l'endroit le plus judicieux serait le promontoire au-dessus de la mare et il faudrait d'abord faire un diagnostic et faut peut-être changer les lattes en bois qui forme ce promontoire. A voir avec le PNR. A mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux. Un autre sujet : nous avons constatés beaucoup de déjections canines rues du Bel Air ce qui est très gênant pour l'entretien. On va installer un ou plusieurs distributeurs de sacs afin que chaque propriétaire d'animaux puisse se servir et ramener leur « butin » chez eux.
Projet pose borne touristique numérique CCHVC
La CCHVC propose d'installer des bornes touristiques dans les communes. On peut effectivement imaginer une information sur un cadre avec un QR code qui pourrait aider les promeneurs sur ce qui est à voir sur Saint Forget.
Marquage au sol stop rue de la motte.
Le STOP de la rue de la Motte n'est pratiquement plus visible. Ceci aurait pu faire partie de la refonte du centre village mais en l'absence de travaux dans l'immédiat, il faut au moins refaire le marquage règlementaire du code de la route. Stéphane Bianciotto propose d'en profiter pour faire le marquage le long du gîte rue du Bel Air pour éviter des stationnements dangereux et gênants.
Jugement affaire Dekeyne
Comme communiqué aux conseillers en juin 2025 la cour de cassation a cassé le jugement en appel et renvoyé l'affaire devant la cour administrative de Versailles. Le Maire propose aux conseillers une rencontre avec notre avocat pour se faire expliquer la suite de la procédure. Accueil favorable des conseillers.
Poêle ancienne Mairie
L'ancienne Mairie est compliquée à chauffer et le locataire nous avait alerté sur le montant de ses factures très élevées pour la surface du logement. Le maire avait envoyé une proposition de pose d'un poêle à granulés pour essayer d'améliorer le chauffage à un coût raisonnable. Les avis ont été plutôt favorables et JLJ indique qu'il va signer le devis pour l'installation d'un poêle.

Date réception accueil Nouveaux habitants
Le maire indique que d'habitude la bienvenue aux nouveaux arrivants était faite dans le discours des vœux. Cette année avec l'emménagement des logements Allée du Clos il est proposé de faire une réception spécifique. Elle est programmée le samedi 29 novembre 2025 à 11h dans la salle communale. Il est souhaitable que les conseillers puissent être présents pour se faire connaitre.

Séance levée à 20h20

Monsieur jean Luc JANNIN	Mme Catherine LE DAVAY	Mr Patrick BOURDOT
Mr Maxime VERCRUYSSE	Mr Guillaume LEBRASSEUR	Mme Isabelle GAUTHERON
Mme Micheline BETAILLE	Mme Lynda PREJEAN	Mme Valérie DIEMERT
Mme Fréderique VAUSELLE	Mme Delphine GIAI-CHECA	Mr Marc GOURDON
Mr Stéphane BIANCIOTTO	Mme Véronique HOLVECK	Mr Alain PENC